



Agir pour
la biodiversité

Assemblée Générale Extraordinaire à Saint-Dizier-52 Samedi 8 avril 2023

Le président ouvre la séance à 14h00. Il remercie les personnes présentes : les personnalités, les adhérents, les responsables de pôles (Aurélien DESCHATRES et Aymeric MIONNET), les autres salariés, Madame LEBONVALLET, les membres du Conseil d'administration et les personnes excusées.

Il rappelle l'ordre du jour.

Modifications statutaires (Etienne CLEMENT)

Le président désigne deux personnes scrutatrices et deux secrétaires de séance : aucune opposition aux personnes désignées.

Scrutateurs : Dominique BORDEREAUX et Lionel BOUILLON

Secrétaires de séance : Claude BOUILLON et Louis PARISEL.

Cette assemblée générale extraordinaire est l'occasion de mettre à jour nos statuts en lien, en très grande partie, avec la modification statutaire de la LPO France sur laquelle il nous faut nous aligner.

Les différentes modifications sont présentées et soumises aux votes :

Article 1 : - contre : 0 - abstention : 0 - pour : à l'unanimité

Article 2 : - contre : 0 - abstention : 0 - pour : à l'unanimité

Article 3 : - contre : 0 - abstention : 0 - pour : à l'unanimité

Article 6 : - contre : 0 - abstention : 0 - pour : à l'unanimité

Article 7 : - contre : 0 - abstention : 0 - pour : à l'unanimité

Article 8 : - contre : 0 - abstention : 0 - pour : à l'unanimité

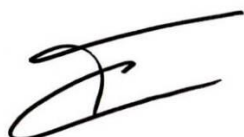
Article 9 : - contre : 0 - abstention : 0 - pour : à l'unanimité

Article 12 : - contre : 0 - abstention : 0 - pour : à l'unanimité

Article 14 : - contre : 0 - abstention : 0 - pour : à l'unanimité

Le Président remercie toutes les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire 2022 de notre association close à 14h28.

Le Président



Le Secrétaire

